

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE LA RÉGION BOURGOGNE ET DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE –D’OR

Trésorier-Payeur Général : Jacqueline ESCARD
Gérante intérimaire à compter du 1/09/2008
Caroline PERNOT

Adresse : 1 bis place de la Banque
21042 DIJON CEDEX
Tél : 03.80.59.27.65
Fax : 03.80.50.14.75
Mail : tg021.contact@dgfip.finances.gouv.fr

Effectif : 555 ETP

Budget : 33 millions d’euros

I - LES ENJEUX ET LES ACTIONS MAJEURS EN 2008

A. LE TRÉSOR PUBLIC, INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

1) Le contexte :

Les comptables du département exécutent 3 131 budgets locaux donnant lieu à reddition d’autant de comptes de gestion.

L’ensemble des prestations disponibles est offert aux collectivités du département tant en matière de conseil (soutien juridique, analyses financières et fiscalité directe locale) et de coopération (6 conventions de services comptable et financier, 2 pactes-qualité et 277 conventions de partenariat) que de modernisation (dématérialisation, paiements automatisés) et d’amélioration de la qualité des comptes locaux (programme IASQCL).

2) Les résultats :

Une performance accrue pour l’exécution des recettes et dépenses locales

- **promotion de la dématérialisation** des flux et des échanges : la signature de 8 conventions de dématérialisation en 2008 porte à 31 le nombre total de conventions signées (dont 3 exclues du périmètre BOP CPP) et permet **d’atteindre un taux de couverture de la dématérialisation élevé de 66,67%**. (Région Bourgogne 65,22% pour un objectif de 56,40%)
- **développement des paiements par voie automatisée** (prélèvements, TIP, CB) : le taux de

progression s'élève en 2008 à **+ 21,9 % en nombre et + 16,9% en montant**. (Région Bourgogne + 17,90% en nombre et + 17,80% en montant)

- **réduction du délai de paiement des dépenses** : l'application Hélios permet de fluidifier l'exécution de la dépense. L'objectif du délai de paiement de 9 jours en 2008 est atteint puisque le résultat obtenu en Côte-d'Or en 2008 est de 6,72 jours. (moyenne nationale de 7,77 jours)

- **prestations d'expertises financières et fiscales** : 86 analyses financières réalisées (taux de couverture régional 58% pour un objectif de 33%).

B. LA NOUVELLE FONCTION COMPTABLE DE L'ÉTAT

1) La mobilisation pour améliorer la qualité des comptes et le contrôle interne

- 444 086 écritures comptabilisées en Côte-d'Or 76 jours anomalies pour un objectif de 80 jours.

- réalisation de 23 processus comptables, la Trésorerie Générale accompagne les ordonnateurs dans la mise en œuvre de leur dispositif de contrôle interne.

2) la mobilisation pour contrôler les budgets

- la TG de région (service du Contrôle financier régional) a reçu 58 budget opérationnel de programme (BOP) pour avis représentant une masse financière de 2 milliards 111 millions d'euros de crédits alloués dont 1 milliard 769 millions consacrés aux dépenses de personnel (84%) pour un effectif de 33 656 ETPT (équivalents temps plein travaillé).

- en cours d'année 2008, le suivi de l'exécution des BOP par le Contrôle financier régional s'est traduit par le visa au quotidien des engagements des dépenses les plus importantes (en fonction de seuils régionaux fixés dans les fourchettes des seuils ministériels) et le visa des actes de recrutement de personnel dans certains cas.

3) une meilleure efficacité des circuits de la dépense de l'État

- **les dépenses de l'État en Côte-d'Or** : 579 456 191 millions d'euros (dépenses d'investissement et de fonctionnement, hors payes et hors pensions) soit plus de 41 202 mandats regroupant 268 759 factures.

- **le délai moyen de paiement** des dépenses de l'État par les comptables (hors paye et pension) en Côte d'Or en 2007 : 3,49 jours.

- **49 000 agents de l'État** payés mensuellement par la trésorerie générale de région pour un montant annuel de 2 milliards 140 mille euros en 2008.

- **123 616 pensions** gérées en 2008 par le centre régional des pensions : soit environ 4,37% de plus qu'en 2007. Le montant total des versements effectués au titre de l'année 2008 s'élève à 1,3 milliards d'euros.

- **une optimisation du recouvrement des produits divers** :

Le montant global des prises en charge sur l'exercice en cours s'élève à plus de 25 millions d'euros dont 18 millions concernant des échéances pluri-annuelles 2009.

Compte tenu de ce contexte, le taux de recouvrement brut réalisé s'est élevé à 82,23% sur exercice courant et 41,06% sur antérieurs.

C. LE TRÉSOR PUBLIC, ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- la Trésorerie Générale de région anime les actions des services de l'État dans le domaine économique : 240 avis économiques et juridiques rendus pour le compte de la région.
- au titre du DRCA : 11 réunions, 131 dossiers.
- au titre de l'intelligence économique en 2008 l'accent a été mis **sur l'action offensive de l'intelligence économique** (sensibiliser les entreprises à la nécessité d'une veille économique).
- au titre de la M.E.E.F : 2 expertises faites pour le compte de la région Bourgogne pour un enjeu de 12 millions d'euros.
- **la commission des chefs de services financiers** et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) s'est réuni 11 fois en 2008 pour traiter 59 nouveaux dossiers d'entreprises connaissant des difficultés de trésorerie.
- **le suivi de la crise financière et du plan de relance**

D. DÉPÔTS ET SERVICES FINANCIERS

1) Le pôle "Dépôts et Services Financiers", assure deux missions essentielles

La gestion des fonds des organismes soumis à une obligation légale de dépôt de leurs fonds au trésor (établissements publics, régisseurs....) : les 388 comptes gérés localement représentent un encours de 61,9 millions d'euros.

La gestion des fonds de la clientèle de la caisse des dépôts et consignations (notaires, huissiers, mandataires de justice, organismes sociaux, associations, personnes protégées par la loi) le trésor public agissant en sa qualité de préposé de la caisse des dépôts : en 2007 164 693 chèques traités, 46 225 virements émis.

E. LES MISSIONS DOMANIALES

1) 1 735 évaluations domaniales traitées en 2008

- l'objectif du traitement des dossiers dans le délai d'un mois a été largement atteint 96,81% pour un objectif de 95%.

2) La dynamisation de la politique immobilière de l'État en liaison avec le Préfet, chargé de sa mise en œuvre

- 6,5 millions d'euros de cessions immobilières réalisé, montant qui place la Côte d'Or au 4ème rang des départements de province.

3) La gestion des patrimoines privés

- Le nombre de "dossiers entrés" est en très forte augmentation (+24,55% par rapport à 2007) mais le service a réussi à clôturer un nombre de dossiers très nettement supérieur à celui de 2007 (+32,10%).

II - PERSPECTIVES 2009

Annoncée par Eric WOERTH, Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique le 4 octobre 2007, la décision de réunir la DGI et la DGCP au sein d'une administration unique a été prise dans une démarche centrée sur l'amélioration de la qualité du service public.

Cette fusion en une direction générale unique qui regroupe 130 000 agents au plan national, s'inscrit dans le cadre stratégique de la révision générale des politiques publiques.

A. LA PRÉFIGURATION DE LA DIRECTION LOCALE UNIQUE (DLU) EN CÔTE D'OR

En avril 2008, le département de la Côte d'Or a été choisi ainsi que 7 autres départements pour préfigurer la mise en place de la Direction Locale Unique.

Madame **Gisèle RECOR**, Directrice des services fiscaux, a reçu par mandat du Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, la responsabilité de la future direction régionale des finances publiques du département de la Côte d'Or, qui comptera plus de 1 100 agents.

La préfiguration de la nouvelle direction s'organise en 3 pôles.

- **le pôle fiscal** : qui regroupe le pilotage de l'assiette et du recouvrement, ainsi que celui des structures nouvelles (SIP, Pôle de recouvrement contentieux, accueil finances),

- **le pôle gestion publique** : qui assure la mission budgétaire et comptable de l'État ainsi que celle des collectivités locales,

- **le pôle Pilotage et ressources** : qui assure les fonctions de stratégie, de pilotage, de coordination et de gestion des ressources de la DRIFP-DDFIP 21.

La direction régionale des finances publiques de la région Bourgogne et du département de la Côte-d'Or devrait être installée au cours du second semestre 2009.

La création d'un guichet fiscal unique (GFU)

Le guichet fiscal unique prend deux visages :

Un service des impôts des particuliers (SIP) dans les communes où il existe à la fois une trésorerie et un centre des impôts.

A partir de 2009, les Services des Impôts des particuliers (SIP) seront constitués en réunissant les centres des impôts et les trésoreries des impôts. Ils seront chargés de l'assiette, du recouvrement, du contrôle et du contentieux des personnes physiques, dans l'attente du PRS et permettront ainsi aux usagers de réaliser leurs démarches fiscales en un seul et unique lieu.

- 3 SIP seront mis en place en avril 2009 à Beaune, Semur-en-Auxois et Montbard

- 3 autres SIP seront créés en 2010 : 2 à Dijon et 1 à Châtillon sur Seine.

Un accueil fiscal devra être assuré par les trésoreries de proximité, là où il n'existe pas de CDI, comme c'est souvent le cas en milieu rural.

Par ailleurs, un pôle de recouvrement spécialisé (PRS) sera créé dès 2010 dans le département afin d'accroître l'efficacité de l'action en recouvrement des créances des particuliers et des entreprises nécessitant un traitement spécifique.